

# Vivre à Arbin

## Lettre à un Ami

Conseil Municipal

Réunion du Conseil

Lettre n°175.

Bien cher Albinus,

Le Conseil Municipal s'est réuni le 13 décembre. 14 conseillers étaient présents. Mme Péjoan était absente. Le Maire demande que 2 points soient ajoutés à l'ordre du jour : demande de subvention auprès de la Région AURA pour le remplacement du garde-corps du pont piétonnier de la Crouza et demande de subvention, pour le même motif, auprès du Département dans le cadre du FDEC 2022. Suite à une erreur de date dans la convocation, il demande que soit rectifiée la ligne : Approbation du compte-rendu du 15/12/21 par 15/11/2021. Cette lettre est un résumé du compte-rendu affiché en Mairie. Le compte-rendu de la séance du 15/11 est approuvé à l'unanimité.

\*\*\*

**1-Vente de parcelles à l'Entreprise de Pompes Funèbres Mouche et implantation d'une chambre funéraire** : Le Maire rappelle que par délibération 29/2021 du 28/06/21 le Conseil a autorisé la vente de parcelles à l'entreprise Mouche. Celle-ci étant réalisée en vue de l'implantation d'une chambre funéraire il y a lieu que le Conseil se prononce sur ce point. Avis favorable à l'unanimité.

**2-Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR 2022 pour l'achat d'un fourgon** : par délibération 38/2020 du 07/12/2020 une demande a été faite auprès de l'Etat dans le même cadre. Par lettre du 25/11/2021 le Préfet de la Savoie a informé la Commune que suite au grand nombre de dossiers déposés le projet n'avait pas été retenu et a invité la Commune à représenter son dossier dans le cadre de la DETR 2022. Pour rappel l'investissement est de **28 000€ HT**. Accord à l'unanimité pour demander une subvention la plus élevée possible et solliciter une dérogation pour procéder à l'achat du véhicule sans perdre le bénéfice de la subvention qui pourrait être accordée.

**3-Demande de subvention auprès de la Région pour le remplacement du garde-corps du pont piétonnier de la Crouza** : il s'agit du petit pont qui traverse le ruisseau parallèlement à la route de Cruet et qui donne accès au chemin piétonnier qui longe les jardins et permet de rejoindre le cimetière et l'école. Le Maire explique qu'il n'a jamais été remplacé depuis sa mise en place et qu'il présente des points d'usure nombreux (rouille), malgré des réparations sommaires. Il y a donc danger pour les nombreux usagers. Après consultations et mise en concurrence le devis s'élève à **15 600€ HT**. Albinus 2 remarques : si ce garde-corps avait fait l'objet d'un entretien régulier il ne serait peut-être pas dans l'état décrit ci-dessus. S'agissant de son état actuel il est clair que ce n'est pas la vétusté qui a brisé les planches et tordu les ferrailles ! N'a-t-il pas été percuté par un véhicule ? Ne peut-on pas faire intervenir les assurances ? Cette affaire ne te rappelle-t-elle pas le garde-corps du pont du chemin de Lourdun ? Accord à l'unanimité pour solliciter la subvention la plus élevée possible avec dérogation pour commencer les travaux sans perdre le bénéfice de la subvention éventuelle.

**4-Demande de subvention auprès du Département de la Savoie dans le cadre du FDEC 2022 pour le remplacement du garde-corps du pont piétonnier de la Crouza** : même dossier. Accord à l'unanimité.

**5-Budget Communal-Décision modificative n°4** : en vue du paiement des charges sociales 2021 il y a lieu d'abonder le chapitre 012 charges de personnel de 2 000€. Accord à l'unanimité.

**6-Demande de subvention auprès du Département de la Savoie -FDEC 2022- pour l'installation d'un interphone audio/vidéo à l'école** : lors des conseils d'école la directrice a émis, à plusieurs reprises, le vœu que soit installé une gâche électrique et un interphone audio/vidéo dans chaque classe pour pouvoir gérer les entrées et sorties des élèves et parents et renforcer la sécurité conformément aux préconisations du plan Vigipirate. Cette installation qui nécessite d'électrifier le portail représente un budget de 5 340€ HT. Accord à l'unanimité pour solliciter une subvention la plus élevée possible et dérogation pour démarrer les travaux sans perdre le bénéfice de la subvention éventuelle.

**7-Demande de subvention auprès de la Région pour l'installation d'un interphone audio/vidéo à l'école** : même dossier. Accord à l'unanimité

La séance est levée à 19h35.

Albinus, désolé mais un petit souci informatique ne m'a pas permis de te tenir informé plus tôt.

A bientôt,

Ton ami Nicolas

Février 2022

Pour mémoire :

- DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux
- FDEC : Fonds Départemental d'Équipement des Communes